

Partial renewal of members of the Court of Auditors

2019/0803(NLE) - 10/04/2019 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport d'Indrek TARAND (Verts/ALE, EE) sur la nomination proposée d'Ivana Maleti comme membre de la Cour des comptes.

La commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications de la candidate proposée, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et a entendu la candidate du Conseil au poste de membre de la Cour des comptes.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen rende un avis favorable sur la proposition du Conseil de nommer Ivana Maleti comme membre croate de la Cour des comptes de l'UE.

Ivana Maleti est députée au Parlement européen (commission ECON, REGI et BUDG) depuis juillet 2013. Auparavant, elle a exercé durant 14 années des fonctions au sein du ministère croate des finances où elle a notamment été chargée de la mise en place du système de gestion des programmes d'aide de préadhésion. Elle est membre de l'Union démocratique croate (HDZ).

En tant que députée au Parlement européen, elle a été responsable du lancement et de la publication du périodique *I'M*, dans lequel elle a publié plus de 30 articles et pour lequel elle a participé à la rédaction d'éditions spéciales sur l'utilisation des fonds de l'Union en faveur des jeunes, des entrepreneurs, des entités locales et des villages intelligents, ainsi que d'une édition spéciale sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques.

Dans ses réponses au questionnaire, la candidate a déclaré :

- être disposée à exercer ses fonctions «en pleine indépendance» en travaillant toujours dans l'intérêt supérieur de l'Union européenne ;
- n'avoir (ni elle, ni ses proches) d'intérêts dans des activités commerciales ou encore des engagements ou des actions au sein d'entreprises qui pourraient être incompatibles avec ses futures responsabilités ;
- être disposée à porter à la connaissance du président de la Cour ses intérêts financiers et tout autre engagement de sa part, ainsi qu'à rendre sa déclaration d'intérêts publique ;
- avoir l'intention de démissionner du poste de viceprésidente du parti dont elle est membre et à renoncer à tout poste à responsabilité au sein du parti politique.
- prôner une tolérance zéro à l'égard de la fraude et de la corruption.

La candidate a souligné l'importance que « les représentants de la Cour participent aux discussions menées au Parlement sur les programmes et les politiques de l'Union et qu'ils contribuent aux rapports thématiques des députés et du service de recherche du Parlement européen (EPRS) afin qu'ils soient en mesure de réagir aux problèmes et aux faiblesses mis en évidence par les députés et d'élaborer des rapports thématiques de la Cour contenant des recommandations visant à améliorer le système ».